



Direction de la Communication

Lamentin, le 31 juillet 2024

# COMMUNIQUÉ

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et de la pose de chambre Telecom sur la route départementale 1, le Maire de la ville de Lamentin Jocelyn SAPOTILLE, informe la population qu'à compter **du 2 août et ce, jusqu'au 29 septembre 2024**, la circulation et le stationnement de véhicules de toutes sortes seront réglementés comme suit :

- L'accès à la rue du pont sera interdit
- Mise en place d'une déviation à double sens à la rue Jean Jaurès
- Suppression à la rue de la République de la voie de gauche permettant d'accéder au bas du bourg
- Mise en place d'un "cédez-le-passage" à la rue de la République pour les véhicules remontant du bas du bourg vers la poste

Monsieur le Maire compte sur la collaboration des administrés et sur le civisme de tous pour le respect dudit arrêté. Il remercie la population de sa compréhension pour la gêne occasionnée.

Laurence FIBLEUIL  
Directrice de la Communication